



AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de Potigny

Lotissement "Le Vergier"

Permis d'aménager n° PA 014 516 24 D0001 accordé le 18/10/2024
et Permis d'aménager modificatif 1 n° PA 014 516 24 D0001 M001 en cours d'instruction

SAS HWS
5 rue Recteur DAURE
14000 CAEN

LOT n°	Superficie totale : ±417 m²
14	Cadastre : ZC n° 314p et 319p Surface de plancher : 200m²

PLAN DE VENTE



02 31 66 02 20

contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

CAEN • Bureau secondaire

102 Ter, Avenue Henry Chéron

14 000 Caen

Responsable : Guillaume Doligez

FAULX • Bureau secondaire

44, rue Georges Clemenceau

14 700 Falaise

Responsable : Jean-Marc Pierrot

AGEN • Bureau secondaire

Espace Bae Cowork - 1, rue de la Paix

61 200 Argentan

Responsable : Jean-Marc Pierrot

AGENCE HWS

Les autres jours sur rendez-vous

Dossier n° : 2257-20

AGENCE HWS

GÉOMÈTRES EXPERTS

Modifications

Date

Etabli par

A

Création

01.04.2026

S.G.

Successieurs de Gervais DOUGÉZ - Gudane LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENTEAU

SEJURL au capital de 160 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA intracom: FR16444235976 - MAF7112A - Inscription OGE : 20002C100010

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR
 Loi S.R.U.

Article L.1115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Délimitation - Bornage

- ☐ NON DEFINIES
☐ Nord ☐ Sud ☐ Est ☐ Ouest ☐ façades sur voie ☐ Autres :
☐ DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) ou lot(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#	 AMÉNAGÉO S - URBANISME - INGÉNIERIE Z & Jean-Marc PIERROT 100000 - CAEN - FALAISE - ARGENTAN 02.31.65.02.20 - contact@amenago.fr www.amenago.fr	
Limite SUD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		

Document Provisoire

☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².

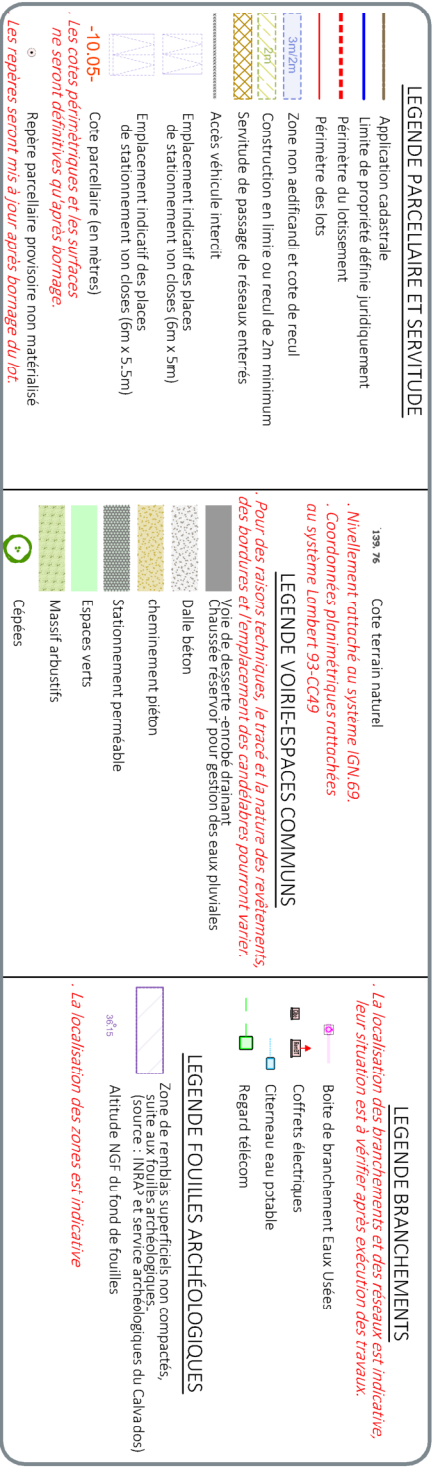
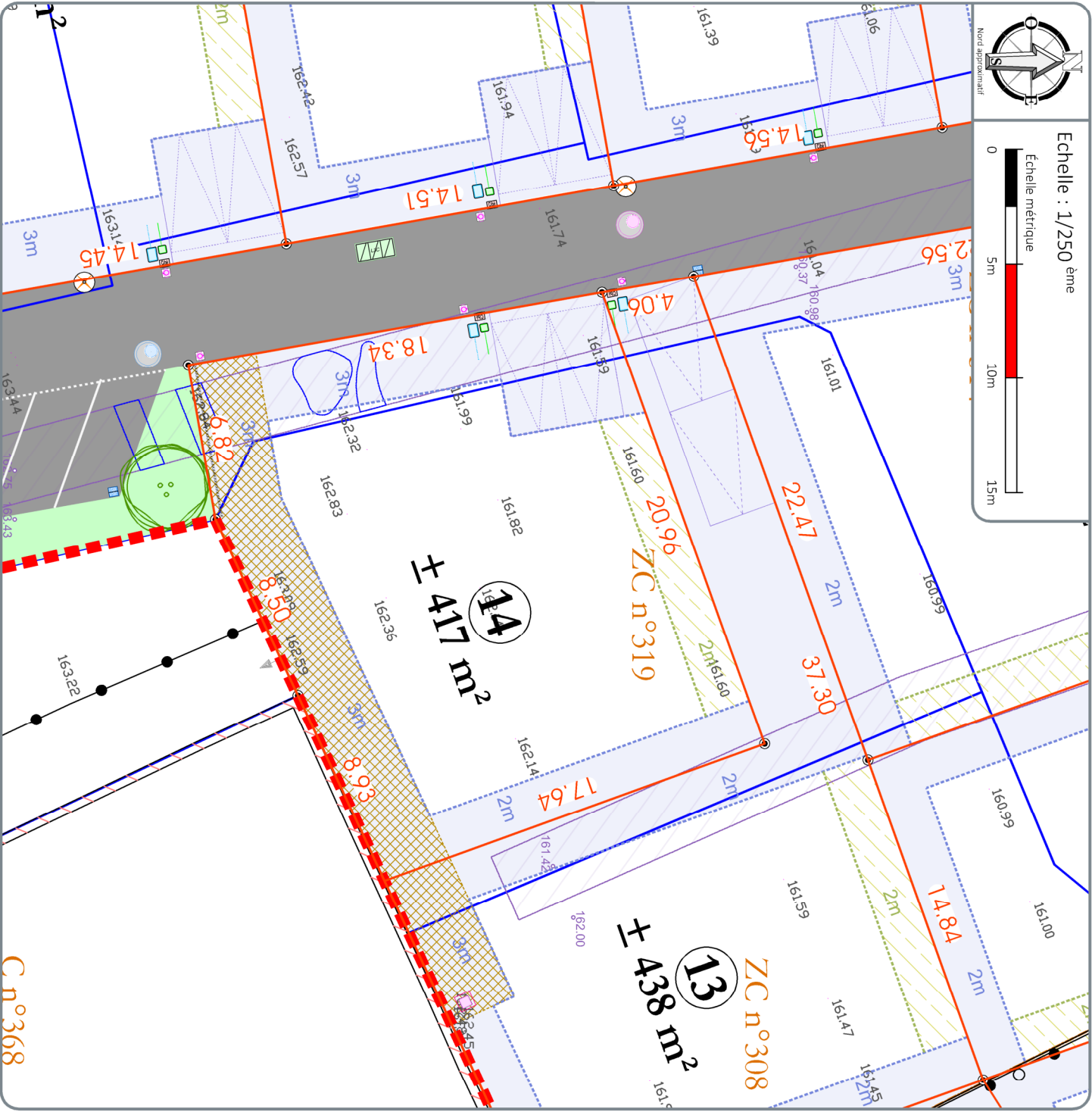
NB : Plan de division joint.

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 202#,

par Monsieur

 Géomètre-Expert à



NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
 - Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
 - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
 - Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
 - Levé topographique le 10 juillet 2020